



CA
Jeudi 15 décembre 2022
Sous réserve d'approbation par le prochain CA

Présents : Jean-Paul GALLOT, Marie- France JAMES, Claire LE FLECHER, Jean-Marc LEGRAND, Josette MANTELLI, Michel NICKERSON, Rémy ROBERT, Patrice TROTEL, Françoise VIAULT

Observateur : Gezim MEHAJ, Landry FODJO

Responsable : Jean-Michel HOUSBINE

Excusés : Marc COPPIN (pouvoir à Rémy), Hélène HUET (pouvoir à Rémy), Sébastien OLIVRO (pouvoir à Jean Paul)

Absents : Hicham BEN EL CAID, Laurence GRAVOUEILLE, Hassane MOUCKTAR

Décisions prises :

- ➔ **Approbation à l'unanimité du compte-rendu du CA du 15 novembre 2022**
- ➔ **Accord à l'unanimité pour la signature par les co-présidents des avenants concernant le projet de requalification et l'extension du site Saint Jean de Linières**
- ➔ **Accord à l'unanimité pour autoriser nos coprésidents à investir 10 000 € dans l'achat de 100 actions de la foncière Emmaüs Épargne Solidaire**
- ➔ **Accord à l'unanimité pour l'achat de 10 actions de Cowatt pour un montant de 1 000 €**
- ➔ **Accord pour l'aide de 3 000 € aux Jardins de Cocagne assortie de la mise en place d'un partenariat à l'unanimité moins une abstention**
- ➔ **Le CA autorise Jean Marc à aller voir les meubles de la succession Tharreau pour accepter ce leg.**
- ➔ **Le CA valide la candidature de Patrice et Sébastien à l'équipe de Région**

Point sur les actions à conduire

Les actions suivantes décidées lors du dernier CA ont été réalisées : achat d'une sono portative et envoi du mail pour la participation à la rencontre du réemploi

Deux actions restent à finaliser (cf tableau des actions à conduire)

Vie Associative et Communautaire

❖ Compagnes, compagnons

- Parmi nos compagnes/compagnons, un couple dont la femme travaille en dehors de la communauté a obtenu un logement social en périphérie d'Angers. Leur déménagement est prévu pour le 1/01/2023.

- Un compagnon a obtenu un titre de séjour de 4 ans au titre de la protection subsidiaire.

❖ **Retour réunion de région du 1er décembre**

La réunion de région a fait apparaître le souhait d'organiser un salon pour la région Pays de Loire. Ce salon pourrait se tenir à Angers en 2024.

Jean Michel va interroger la communauté de Nantes et Jean Rousseau qui ont déjà organisé une telle manifestation pour faire une étude préalable de faisabilité.

❖ **Retour Galeries Recyclettes du 4 décembre**

La journée s'est bien déroulée, le stand de 50 m2 a assuré un CA de 1800 €. L'ambiance est sympathique et c'est l'occasion de maintenir les liens avec les autres associations angevines.

❖ **Avenants travaux « Projet de requalification et d'extension du site Saint Jean de Linières »**

Lors du dernier CA, divers avenants ont été passés dont un avec l'entreprise Durand (lot 1 VRD) et un avec l'entreprise Sombat (lot 2 Gros œuvre). Les devis présentés alors par les entreprises n'étaient pas totalement consolidés. Il s'avère que, pour l'entreprise Durand, le montant des travaux supplémentaires est de 16 974 € HT et non de 20 000 € HT. A l'inverse, pour l'entreprise Sombat, un devis de dépose de clôture de 1 010,63 € HT n'avait pas été pris en compte. Au final, il convient donc de modifier le montant des avenants à signer avec ces deux entreprises.

Par ailleurs, il est souhaitable de procéder à l'isolation de l'entrée des toilettes des futures ateliers en réalisant un plafond sur cet espace. Tremplin Ateliers Services propose d'effectuer ce travail pour 1 198 €HT.

Il est ainsi demandé au conseil d'administration d'autoriser nos coprésidents :

- à signer un avenant de 16 974 € HT et non de 20 000 € HT supplémentaires avec l'entreprise Durand TP pour le lot 1 VRD,

- à signer un avenant de 2 573,74 € HT et non de 1 563,11 € HT supplémentaires avec l'entreprise Sombat pour le lot 2 Gros œuvre

- à signer un avenant de 1 198 €HT avec Tremplin Ateliers Services (lot Menuiseries) pour la réalisation d'un plafond à l'entrée des toilettes des futurs ateliers.

Accord à l'unanimité pour la signature par les co-présidents des avenants concernant le projet de requalification et l'extension du site Saint Jean de Linières

❖ **Participation à la foncière Emmaüs Épargne Solidaire**

Emmaüs France a créé en 2021 une foncière immobilière solidaire pour aider au portage des projets immobiliers des communautés (ateliers, hangars, salles de vente, bureaux...). La foncière a pour objet d'aider les communautés qui ont des projets d'investissement à les réaliser. Cette foncière permet d'attirer l'épargne de citoyens militants voulant donner du sens à l'argent qu'ils investissent en le plaçant de manière éthique. Cet investissement donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu. Mais évidemment les groupes Emmaüs sont invités aussi à engager une part de leurs moyens d'épargne financière. Il ne s'agit donc pas d'une dépense pour la communauté, mais de l'orientation d'une partie de notre trésorerie dans cette foncière.

La commission finances, réunie le 17 novembre dernier, propose que la communauté y participe à hauteur de 10 000 € en 2022, soit l'achat de 100 actions au prix nominal de 100 €. Un éventuel abondement pourra être envisagé en 2023 en fonction de l'état de nos finances. En effet, la participation moyenne des communautés à cette foncière est plutôt de l'ordre du 20 000 €.

Il est ainsi demandé au conseil d'administration d'autoriser nos coprésidents à investir 10 000 € dans l'achat de 100 actions de la foncière Emmaüs Épargne Solidaire

Accord à l'unanimité pour l'achat de 100 actions de la foncière Emmaüs Epargne Solidaire

❖ Investissement dans Cowatt

Pour réaliser l'investissement photovoltaïque sur la toiture de notre nouvelle salle de vente, la communauté a retenu la société citoyenne CoWatt. L'UACE a ainsi signé en février 2022 une promesse de bail emphytéotique sur 20 ans prévoyant la prise à bail par CoWatt de la toiture du bâtiment pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de production d'électricité destinée à être raccordée au réseau public de distribution d'électricité en vue de vendre l'électricité produite à EDF. Ce projet de centrale photovoltaïque présente une puissance de 100 kWc (kilowatt crête).

Pour rappel, la société CoWatt est né d'un collectif de citoyens des Pays de la Loire désireux de développer l'énergie solaire sur le territoire. Cette entreprise, organisée sous forme d'une SAS avec principes coopératifs, reçoit des contributions financières d'habitants investisseurs, assure la maîtrise d'ouvrage des projets et leur exploitation. Elle s'appuie sur des associations locales qui promeuvent les projets et recherchent des citoyens investisseurs. Sur Angers, il s'agit de l'association Ecla (Énergie citoyenne locale angevine). La société finance ses projets grâce à un emprunt représentant 70 % de l'investissement, les 30 % restant étant apportés par des citoyens investisseurs.

Par rapport au projet d'Emmaüs, le besoin de financement participatif a été estimé à 39 000 €. À ce jour, CoWatt a récupéré 34 900 € fléchés sur Emmaüs. Il reste donc 4 100 € à trouver dont une partie pourra venir d'excédents d'investissement de CoWatt sur d'autres projets. Toutefois, pour boucler le plan de financement de l'opération et pour témoigner aussi de notre soutien à la société, la commission finances propose de souscrire 1 000 € d'actions CoWatt, soit l'achat de 10 actions au prix nominal de 100 €. Pour rappel, le loyer versé par CoWatt pour la mise à disposition du toit de la nouvelle salle de vente est évalué à 430 € HT par an.

Il est ainsi demandé au conseil d'administration d'autoriser nos coprésidents de souscrire 1 000 € d'actions CoWatt, soit l'achat de 10 actions au prix nominal de 100 €

Accord à l'unanimité pour l'achat de 10 actions de Cowatt pour un montant de 1 000 €

❖ Jardin de Cocagne

Les jardins de Cocagne ont fait appel à notre communauté. En difficulté, cette association recherche des fonds pour boucler son budget d'investissement et son budget de fonctionnement. Le Bureau propose 5% du montant de la demande (60 000 €) soit 3 000 €. En contrepartie, il pourrait se mettre en place un système de partenariat entre les jardins de Cocagne et Graine d'Emmaüs (prêt de matériel, conseils techniques...)

Le CA accepte l'aide de 3 000 € assortie de la mise en place d'un partenariat à l'unanimité moins une abstention

❖ Horaires de vente fin d'année

Les 24 et 31 décembre, les salles de ventes (sur les deux sites) fermeront à 16h et la déchetterie à 12 h

❖ Retour copil maraîchage du 13 décembre

Le débat sur la finalité du maraîchage se poursuit. Tous les amis impliqués dans « Graine d'Emmaüs » ne sont pas favorables à une production excédant les seuls besoins de la Communauté et qui pourrait permettre d'équilibrer le budget maraîchage.

Un groupe de travail est en constitution pour élaborer les différents scénarios possibles. Ces scénarios seront proposés à la prochaine AG afin de définir le projet pour les années à venir.

❖ Point sur le budget 2022 et budget prévisionnel 2023

Par rapport à notre budget prévisionnel 2022 élaboré en décembre 2021, nos recettes et dépenses sont conformes à celui-ci, preuve d'une très bonne anticipation. En effet, à la fin octobre 2022, c'est-à-dire au 10/12 de l'année ce qui correspond à un taux théorique d'exécution de 83,3 %, les recettes des ventes représentent 84 % du budget prévisionnel et les charges d'exploitation s'élèvent à 83 % de ce budget. Derrière ces chiffres globaux il y a toutefois des évolutions plus contrastées.

Concernant les ventes, Saint-Serge confirme ses progressions passées : 472 000 € de recettes (taux d'exécution de 94 %). La prévision de 500 000 € devrait être largement dépassée et devrait atteindre 560 000 € en fin d'année. À Saint-Jean, les ventes normales représentent 80 % de la prévision budgétaire. L'exécution est un peu plus faible pour les ventes à thème (84 600 € pour 120 000 € budgétés, soit 71%). Le label Emmaüs devrait tenir son objectif de 27 000 € de recettes, voir le dépasser. Quant aux ventes de matières premières, elles sont en hausse par rapport aux prévisions. Il en est de même des différentes prestations de services (D3E, DEA, collecte dans les déchèteries...). En revanche, s'agissant du maraichage, l'auto alimentation ne représente que 10 700 € au 31 octobre pour 15 000 € prévus (taux d'exécution de 70 %). C'est toutefois mieux qu'en 2021 où sur l'année ce montant s'élevait à 8 370 €. Mais surtout les ventes à des tiers ou les dons solidaires évalués au budget à 17 000 € restent au même niveau que l'an dernier, soit autour de 2 500 €. Il est vrai que nous n'avons pas volontairement développé cette activité. De même, les allocations logement perçues pour la résidence sociale sont en baisse du fait des revenus des retraités ou des couples qui y sont accueillis et qui ont des niveaux de ressources supérieurs aux compagnons.

Du côté des dépenses, les charges, aussi bien externes que communautaires, sont maîtrisées (en-deçà de 80 % de taux d'exécution). Il en est de même des salaires et des charges sociales afférentes. Les meilleurs taux d'exécution correspondent aux impôts (100 %), du fait des taxes foncières payées en octobre, aux cotisations pour le mouvement (90 %) et aux solidarités accordées qui vont au-delà des montants inscrits au budget prévisionnel (au moins 118 000 € dont 18 400 € pour la journée de solidarité de novembre en faveur d'Emmaüs International). Concernant les charges externes, il faut noter la forte augmentation des dépenses d'électricité qui passent de 35 000 € à fin octobre 2021 à plus de 55 000 € à fin octobre 2022. Les carburants sont aussi en nette hausse ; les dépenses pour la chaufferie bois sont mieux maîtrisées mais l'augmentation du prix du bois est quand même de 10 %. Il est à noter que d'importantes économies ont été opérées sur le budget manifestation : un peu plus de 10 000 € dépensés au lieu des 25 000 € budgétés. Notre budget 2022 a été aussi marqué par les importants investissements réalisés en dehors du projet de requalification et d'extension de notre site, pour un total de 116 800 €. Il a en effet décidé à l'occasion de ces travaux :

- de restaurer notre réseau d'eaux pluviales : 14 000 €,
- de refaire une partie de la voirie interne à la communauté : 57 000 €.

Par ailleurs, la chaudière bois a fait l'objet de gros travaux pour 41 400 €. Enfin, sur le bâtiment d'hébergement, l'étanchéité des skydomes a été refaite (3 600 €). A noter que ces travaux portants sur le patrimoine appartenant à l'UACE et non à la communauté, ils ne peuvent être amortis dans nos comptes et représentent donc des dépenses à autofinancer. Un legs de 24 500 € nous a aidé à leur réalisation. Du fait de ces travaux, l'excédent budgétaire prévu initialement à hauteur de 103 600 € s'élèverait à environ 50 000 €.

Un budget 2023 tout juste à l'équilibre

Il convient de prendre en compte pour ce budget 2023 de nouvelles charges importantes qui vont impacter les dépenses. D'une part, l'arrivée d'un troisième coresponsable à la communauté, d'autre part le remboursement de l'emprunt conclu par le UACE pour nos travaux et que nous devons

rembourser auprès d'elle sans pouvoir les amortir. Les charges d'un coresponsable (intégrant le fonctionnement global de l'ACE qui les emploie) sont de 87 200 €. L'emprunt nouveau à rembourser représente pour sa part une somme annuelle de 64 100 €. Ce qui représente une dépense nouvelle de plus de 150 000 € annuellement, au moins pour les années 2023 et 2024 car les emprunts réalisés pour l'ouverture de Saint-Serge seront quasiment remboursés fin 2024 (58 000 € de remboursements en 2023 et 2024, puis 13 000 € en 2025 et 0 € en 2026). Pour réaliser notre équilibre budgétaire et si l'on veut toujours poursuivre nos investissements (achat de nouveaux équipements et travaux à poursuivre sur les réseaux et 3 la voirie), il est nécessaire de disposer d'environ 100 000 € de recettes supplémentaires par rapport à notre prévision 2022. En reconduisant en 2023 le résultat des ventes de Saint-Serge en 2022, nous pouvons disposer de 60 000 € supplémentaires à compléter par un supplément de ventes de 30 000 € de Saint-Jean par rapport à la prévision 2022. Mais, au vu des ventes réellement réalisées en 2022, il s'agit en réalité d'une augmentation de plus de 90 000 € ce qui va nécessiter de mieux gérer nos opérations de tri et de vente. La nouvelle salle de vente et les nouveaux ateliers devraient nous y aider. Les nouvelles filières de tri (voir diaporama présenté lors de la réunion communautaire du 9 novembre) devraient nous rapporter pour leur part au moins 10 000 €. Pour le label Emmaüs, on pourrait tabler sur 30 000 €, ce qui représente un montant modeste surtout si on raisonne en termes de recette nette. Ainsi, même si les ventes sont de plus de 27 000 € en 2022 auxquels s'ajoutent 2 500 € de recettes au titre des transports, les frais d'expédition s'élèvent à près de 5 000 € et la cotisation au label est d'un niveau comparable, soit une recette nette pour la communauté inférieure à 20 000 €. Concernant le maraichage, et dans l'attente d'arbitrage à réaliser en 2023 sur les objectifs à assigner à cette activité, a été évalué un montant d'auto-alimentation de 15 000 € et une estimation de vente aux amis à hauteur de 5 000 €.

Comme annoncé précédemment, les principales dépenses supplémentaires à prendre en compte pour 2023 portent sur le recrutement d'un troisième coresponsable et le remboursement auprès de l'UACE de l'emprunt pour nos travaux. Mais, avec l'inflation en cours, toutes les autres dépenses sont en hausse. Nous avons décidé de compenser l'inflation pour les salariés de la communauté ce qui conduit à une augmentation nette du budget salaire. Notre principale imposition concerne la taxe foncière dont la prévision de hausse est de 7%. Enfin, nous tenons compte de l'augmentation du prix de l'énergie : électricité, carburant, bois.

Au final, le projet de budget 2023 est tout juste équilibré (excédent prévisionnel de 9 900 €), sachant toutefois qu'il intègre une somme de 40 000 € pour des investissements à réaliser sur nos bâtiments et infrastructures.

Cf Annexe 1

❖ **Evacuation du tas de bois qui encombre derrière le tunnel**

Jean Marc va interroger l'entreprise Durand pour obtenir un devis pour l'évacuation de ce tas de bois

❖ **Legs Pignon et Tharreau**

- Mme PIGNON a légué une somme de 10 400 € à Emmaüs. Cependant recevant l'aide sociale, le département souhaitait récupérer une partie de la somme. Jean Paul est allé plaider la cause de la Communauté auprès de la Commission Sociale du Département et a obtenu que le bénéfice de ce legs soit laissé à notre disposition.

- Mme Tharreau a légué ses meubles à Emmaüs. Le CA doit autoriser Jean Marc à aller voir ces meubles.

Le CA autorise Jean Marc à aller voir ces meubles pour accepter ce legs

❖ **Aide à Emmaüs International**

Les recettes de la journée du 12/11/2022 seront versées à Emmaüs International soit 18 413 €.

❖ **Pannes fréquentes de la chaudière**

La chaudière est souvent tombée en panne ces dernières semaines, Jean Michel et Jean Marc vont demander à rencontrer l'entreprise Hervé Thermique pour faire le point (pour rappel des dépenses importantes ont été engagées sur cette chaudière)

❖ **Arrivée des co-responsables**

Nos nouveaux co-responsables, Inès Skakovskaia et Bastien Viot, arrivent lundi 18 décembre. Jean Michel a listé les activités, les tâches qu'il souhaite répartir entre eux trois.

Il a identifié les points d'amélioration possibles dans le fonctionnement de la communauté.

❖ **Candidatures de Patrice Trotel et Sébastien Olivro à l'équipe de Région**

Patrice et Sébastien postulent pour participer à l'équipe de Région. Le CA valide leur candidature.

Questions diverses

- 16 décembre : Rémy participera à l'AG de l'ACE à Paris
- 16 décembre : participation à une sensibilisation à la solidarité au collège de Chateaufort sur Sarthe : Philippe Thierry et Françoise Viault
 - Repas partagé à St Serge le 23 décembre, tous les membres de la communauté sont invités
 - Patrick ATOHOUN, Président d'Emmaüs International vient visiter la communauté le 17 janvier
- Made in Angers en Février 2022 : les visites, mardi et jeudi, devront être organisées

Date prochain CA : 19 janvier 2023

Relevé des actions à conduire

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?
Se renseigner auprès de Vincent sur les personnes à contacter pour assister aux rencontres sportives	Jean Michel	Prochain CA
Relancer l'appel à bénévolat pour la participation aux différentes commissions et groupes de travail	Rémy	Prochain CA
Interroger la communauté de Nantes et Jean Rousseau au sujet des modalités d'organisation d'un salon régional Emmaüs	Jean Michel	Prochain CA
Demander un devis à l'entreprise Durand pour l'évacuation du tas de bois	Jean Marc	Prochain CA

Annexe 1						
COMPTES PROVISOIRES 2022 ET BUDGET PREVISIONNEL 2023	Projet de budget 2023	Budget 2022 réalisé estimation	Budget 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019
Ventes St Jean	1 000 000 €	930 000 €	970 000 €	899 620 €	743 163 €	972 139 €
Ventes St Jean à thème	120 000 €	110 000 €	120 000 €	80 187 €	37 591 €	140 235 €
Ventes Saint Serge	560 000 €	560 000 €	500 000 €	512 405 €	361 217 €	394 169 €
Ventes Label Emmaüs	30 000 €	28 000 €	27 000 €	25 277 €	28 079 €	23 165 €
Ventes maraîchage et auto alimentation	20 000 €	15 000 €	32 000 €	8 370 €	-	-
Ventes solidaires	1 500 €	1 700 €	1 500 €	1 320 €	1 177 €	1 877 €
Ventes de matières premières	35 000 €	40 000 €	25 000 €	30 607 €	12 296 €	18 924 €
CHIFFRE D'AFFAIRES NET :	1 766 500 €	1 684 700 €	1 675 500 €	1 557 786 €	1 183 523 €	1 550 509 €
Service Livraison	8 000 €	8 000 €	10 000 €	9 562 €	7 690 €	12 373 €
D3E (Filière Ecosystèmes)	40 000 €	42 000 €	37 000 €	37 133 €	38 410 €	36 802 €
DEA (Déchets d'Equip. d'Ameublement)	22 000 €	18 000 €	22 000 €	22 312 €	18 100 €	28 528 €
Eco Logic	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
ALM et SICTOM Loir et Sarthe et Loire Béconnais	8 000 €	8 000 €	6 400 €	5 170 €	878 €	1 386 €
Prestations de service	88 000 €	76 000 €	75 400 €	74 177 €	65 078 €	79 089 €
APL (Remb loyers/CAF)	18 000 €	18 000 €	24 500 €	24 620 €	23 831 €	24 002 €
Bar salle de vente	1 000 €	- €	- €	- €	588 €	4 456 €
Total Produits activités annexes	19 000 €	18 000 €	24 500 €	24 620 €	24 419 €	28 458 €
Subventions Ademe et Région pour Covid (2020)	- €	- €	- €	- €	147 587 €	3 500 €
Subvention État maraîchage (2021) et aides à l'emploi	- €	600 €	- €	6 314 €	4 046 €	- €
Dons	7 500 €	14 000 €	7 500 €	10 410 €	14 840 €	10 803 €
Abandon frais km amis	40 000 €	40 000 €	40 000 €	38 961 €	31 814 €	-
Dons maraîchage	2 000 €	400 €	8 000 €	2 930 €	24 240 €	-
Contribution financière maraîchage	- €	- €	- €	- €	68 029 €	-
Autres contributions financières (Remorque en 2021)	- €	- €	- €	4 000 €	8 900 €	- €
Cotisations adhérents	1 800 €	1 600 €	1 800 €	1 825 €	1 755 €	1 645 €
Legs	25 000 €	24 000 €	- €	15 600 €	- €	- €
Participations diverses	16 000 €	16 000 €	11 700 €	23 854 €	6 477 €	13 964 €
Autres produits (remboursements CPAM, Mutuelle...)	4 000 €	3 400 €	4 000 €	5 798 €	10 545 €	932 €
Total Autres produits :	96 300 €	100 000 €	73 000 €	109 692 €	318 233 €	30 844 €
TOTAL Produits d'exploitation :	1 969 800 €	1 878 700 €	1 848 400 €	1 766 275 €	1 591 253 €	1 688 900 €
Ristournes sur ventes	- €	- €	- €	- 1 445 €	- 993 €	- 1 105 €
Autres achats et charges externes	722 000 €	620 000 €	627 000 €	600 124 €	577 020 €	598 604 €
Déplacements amis (abandon frais km)	40 000 €	40 000 €	40 000 €	38 961 €	31 814 €	-
Impôts & Taxes	43 000 €	39 500 €	38 800 €	36 038 €	34 249 €	32 296 €
Salaires et traitements	160 000 €	138 000 €	135 000 €	130 936 €	118 343 €	114 891 €
Charges sociales	43 000 €	35 000 €	43 000 €	40 524 €	41 870 €	32 371 €
Cotisations versées au Mouvement	115 000 €	115 000 €	124 200 €	119 379 €	121 394 €	110 115 €
Solidarités accordées par l'Association	120 000 €	118 000 €	110 000 €	67 489 €	124 616 €	101 307 €
Charges communautaires	530 000 €	500 000 €	529 000 €	516 130 €	524 789 €	504 907 €
TOTAL Charges d'exploitation :	1 773 000 €	1 605 500 €	1 647 000 €	1 548 136 €	1 573 102 €	1 493 386 €
Dotation aux amortissements	97 000 €	97 000 €	90 000 €	97 470 €	92 263 €	87 859 €
Amortissement des legs et subventions	9 000 €	9 000 €	- €	9 421 €	4 311 €	4 200 €
Report en fonds dédiés maraîchage	-	-	-	-	60 954 €	-
Reprises en fonds dédiés maraîchage	5 800 €	5 610 €	-	41 682 €	-	-
Investissement sur patrimoine UACE	40 000 €	116 800 €	-	-	-	-
Remboursement emprunt UACE	64 100 €	24 600 €	-	-	-	-
Résultat NET d'exploitation	10 500 €	49 410 €	111 400 €	171 772 €	- 130 755 €	107 655 €
Résultat financier	- 600 €	-	- 7 800 €	- 1 523 €	- 1 437 €	- 1 303 €
Produits financiers	600 €	600 €	- €	727 €	1 566 €	2 304 €
Intérêts et charges assimilés pour emprunt Saint-Serge	1 200 €	1 800 €	7 800 €	2 251 €	3 003 €	3 607 €
Résultat exceptionnel	-	-	-	- 162 €	- 384 €	3 651 €
Résultat NET de l'exercice	9 900 €	49 410 €	103 600 €	170 087 €	- 132 576 €	114 203 €